



## Termes de Référence

# Capitalisation sur la collaboration entre organisations de personnes handicapées et organisations œuvrant pour l'Education Pour Tous pour la promotion de l'éducation inclusive en Afrique de l'Ouest

Référence : PRACO-2021-DAKA-213 - OSC et éducation inclusive

### PREAMBULE

Humanité et Inclusion - Handicap International<sup>1</sup> - est une organisation œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Humanité et Inclusion intervient dans des contextes de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou de catastrophes naturelles. Ses secteurs d'activités sont nombreux : réadaptation, déminage et prévention des accidents, accessibilité, gestion des camps de réfugiés, insertion économique et sociale, santé/prévention, développement local, préparation aux catastrophes et réduction des risques, réhabilitation, plaidoyer.

Pour ce faire, Humanité et Inclusion travaille avec plus de 2300 partenaires locaux, nationaux et internationaux.

### 1. OBJET DU MARCHÉ

#### Présentation de la mission

<b>Titre de l'étude:</b>	Capitalisation sur la collaboration entre organisations de personnes handicapées et organisations œuvrant pour l'Education Pour Tous pour la promotion de l'éducation inclusive en Afrique de l'Ouest
--------------------------	---

<sup>1</sup> Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion. Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

<b>Humanité &amp; Inclusion/ Projet Education Inclusive :</b>	Projet d'éducation inclusive : Contribuer à une éducation inclusive de qualité pour les filles et les garçons marginalisés au Burkina Faso, au Mali et au Niger.
<b>Objectifs de la mission:</b>	Assurer la réalisation du travail de capitalisation
<b>Période de la mission :</b>	Septembre-Octobre 2021
<b>Durée de la mission</b>	Entre septembre et octobre ; estimation de 20 jours de travail
<b>Localisation de la mission :</b>	A distance
<b>Financeurs de l'activité</b>	NORAD (Norwegian Agency for Development Cooperation) et AFD (Agence Française de Développement)

## Contexte général

Au niveau international, la nécessité de l'éducation inclusive est affirmée de manière forte : d'ici 2030, le monde vise, entre autres objectifs, à « assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous » (Objectif de Développement Durable (ODD 4), à « donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges » (ODD3) et parvenir à « l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD5). Les ODD ont un message clair : ne laisser personne pour compte et mobiliser les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour ce faire. Les ODD encouragent le renforcement de la collaboration entre les acteurs aux niveaux national, sous régional, régional et international.

Malgré des améliorations significatives au cours de la dernière décennie en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les inégalités dans le secteur de l'éducation restent particulièrement marquées en Afrique de l'Ouest et du Centre, avec près de 32 millions d'enfants non scolarisés. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les filles, les enfants issus de ménages pauvres, les enfants des familles de réfugiés et les enfants handicapés sont les plus marginalisés et les premiers à être exclus des opportunités éducatives. La situation socioéconomique précaire de la zone d'intervention complique davantage l'accès des enfants à l'éducation et la rétention scolaire.

L'expérience d'Humanité & Inclusion (HI) dans les pays ciblés (Mali, Niger et Burkina Faso) montre que la grande majorité des filles et des garçons handicapés d'âge scolaire n'ont accès à aucune forme d'éducation du fait de la pauvreté des familles, l'attitude négative des acteurs (parents, communauté, acteurs éducatifs, etc.) et du manque d'opportunités adaptées à leurs besoins.

Les barrières qui freinent l'accès à l'éducation sont de plusieurs ordres : il y a notamment i) la pauvreté, ii) le manque d'infrastructures scolaires accessibles, iii) le manque de volonté politique, de connaissances techniques et de capacité à mettre en œuvre le droit à l'éducation inclusive, iv) les attitudes négatives des enseignants et les enseignants non qualifiés, surtout pour ce qui est de la mise en pratique de l'éducation inclusive, v) la rigidité des programmes scolaires, vi) la stigmatisation

sociale qui exclut les enfants handicapés des interactions sociales, vii) le manque de connaissance des parents sur les capacités/le potentiel de leurs enfants. Pour ceux qui sont scolarisés, les taux de rétention à l'école et de passage en classe supérieure sont plus bas que pour les autres élèves, principalement en raison de problèmes de transport, de soins de santé inadéquats et de systèmes d'évaluation inappropriés.

L'égalité du droit à l'éducation pour les enfants handicapés est clairement prescrite par les lois internationales et nationales, et le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en 2007<sup>2</sup> ; cependant, les textes ne sont pas intégralement mis en œuvre. Par ailleurs, le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique adopté en Janvier 2018<sup>3</sup> par l'Union Africaine réaffirme, entre autres, le droit à l'éducation pour les enfants handicapés et la nécessité de prendre en compte la situation spécifique des femmes et des filles handicapées.

Au cours des dernières années, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les politiques en matière de scolarisation des enfants handicapés ont évolué lentement, et on est passé du financement de l'enseignement spécialisé ou de l'enseignement séparé exclusivement à l'expérimentation de l'éducation inclusive dans les écoles ordinaires. Les gouvernements commencent à exprimer un engagement manifeste en faveur de l'éducation inclusive, avec parfois des avancées au niveau des lois et des politiques publiques.

L'éducation inclusive est mentionnée dans les politiques et stratégies éducatives nationales de tous les pays ciblés. A partir de 2016, les gouvernements du Burkina Faso, du Niger et plus récemment du Mali, se sont engagés dans l'élaboration de stratégies d'éducation inclusive, mais les défis à relever sont très importants.

Dans les trois pays, des fédérations nationales d'organisations de personnes handicapées sont actives et œuvrent pour la promotion des droits des personnes handicapées à travers notamment des actions de sensibilisation et de plaidoyer, y compris dans le domaine de l'éducation inclusive. Une fédération faitière existe au niveau de la région Afrique de l'Ouest, la Fédération Ouest Africaine des Organisations de Personnes Handicapées (FOAPH) qui a pour objectif de coordonner les efforts des fédérations nationales des organisations de personnes handicapées membres et porter les enjeux de l'inclusion des personnes handicapées dans les instances de coordination et de prise de décision à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Dans les trois pays, sont actives également les Coalitions Education Pour Tous : la Coalition Nationale EPT du Burkina Faso (CNEPT/BF), la Coalition EPT du Mali (CNEPT/Mali), la Coalition Nigérienne des Associations Syndicats et ONG de Campagne EPT (ASO-EPT). Ses organisations

---

<sup>2</sup> La Convention relative aux droits des personnes handicapées, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

<sup>3</sup> <https://blindsa.org.za/2018/02/13/protocol-african-charter-human-peoples-rights-rights-persons-disabilities-africa/>

travaillent sous la coordination du Réseau africain de la campagne pour l'éducation pour tous, ANCEFA, créée en 2000 à Abuja, après le Forum Mondial de l'Education tenu à Dakar, par 19 Coalitions Nationales africaines. ANCEFA est créée pour promouvoir et renforcer l'émergence et les capacités de la société civile africaine à faire du plaidoyer pour l'accès à une éducation gratuite et de qualité pour tous.

### Projet dans lequel s'inscrit l'étude

Depuis octobre 2017, HI a initié le projet d'éducation inclusive au Sahel avec pour but de contribuer à une éducation inclusive de qualité pour les filles et les garçons marginalisés au Burkina Faso, au Mali et au Niger avec le co-financement de NORAD et l'AFD (au Burkina Faso). L'intervention vise à créer un environnement d'apprentissage inclusif adapté à tous les enfants aux niveaux local, national et sous régional pour assurer la scolarisation et une éducation de qualité pour les filles et les garçons marginalisés âgés de 6 à 16 ans, y compris les filles et les garçons handicapés, en intervenant au niveau des politiques (en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation avec lesquels les programmes HI ont signé un partenariat en 2015 pour le Mali, en 2008 pour le Niger et en 2003 pour le Burkina Faso), et au niveau des services et de la communauté à travers le renforcement des capacités, le plaidoyer et l'assistance technique (par exemple, pour aider à l'élaboration de programmes de formation des enseignants et de réponses éducatives innovantes).

D'une part, le projet vise à soutenir les initiatives existantes et nouvelles en renforçant la capacité des partenaires à mettre en œuvre des activités d'éducation inclusive au niveau local grâce aux expériences et ressources disponibles.

D'autre part, l'action encourage la dynamique de rapprochement des organisations de personnes handicapées et d'autres mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation afin qu'ils entreprennent des actions coordonnées, renforcent le dialogue au sein de la société civile et multiplient les actions de plaidoyer.

A ce titre, des actions de renforcement de capacités sur les domaines clés en lien avec l'éducation inclusive ont été réalisées au bénéfice des membres de FOAPH, ANCEFA et de leurs organisations membres respectives. Egalement des actions conjointes de sensibilisation et de plaidoyer ont été menées au niveau national, régional, panafricain et international. Ces actions au niveau régional et international ont été mises en œuvre en synergie avec le projet « Education Inclusive et Formation Professionnelle » soutenu par l'AFD à travers une Convention Cadre Pluriannuelle (CPP) dans les 6 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Maroc, Sénégal, Togo.

#### Bénéficiaires du projet

- 18 083 filles et garçons marginalisés (dont 86% sont des enfants handicapés) ;
- Environ 203 054 filles et garçons scolarisés dans les 1 058 écoles ciblées ;
- 7 668 acteurs éducatifs (directeurs d'école, enseignants, encadreurs pédagogiques) ;
- 3 770 représentants d'OSC (coalitions/réseaux de l'éducation, OPH, APE/AME, comités scolaires) ;

- Le personnel des Ministères de l'éducation et des structures déconcentrées de l'état des trois pays couverts par l'action.
- Les écoles spécialisées des zones ciblées par le programme,
- Les agents des services techniques déconcentrés, et des collectivités locales.

### Partenaires du projet

- ✓ Les Ministères de l'Education des 3 pays
- ✓ Le Réseau africain de la campagne pour l'éducation pour tous (ANCEFA)
- ✓ La Fédération Ouest Africaine des Associations de Personnes Handicapées (FOAPH)
- ✓ Les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des écoles, les organisations de la société civile, les associations de mères éducatrices, les organisations de personnes handicapées, les collectivités locales.

### Localisation du projet

Le projet est mis en œuvre dans les localités suivantes :

	Zone d'intervention	Ecoles cibles
<b>Burkina Faso</b>	Département de Kadiogo (région du centre); Département de Boulgou (région du centre-est); Départements de Séno et de Soum (région du Sahel).	959 écoles ordinaires (7 écoles intégratrices) : 3 écoles préscolaires, 947 écoles primaires et 9 écoles secondaires.
<b>Niger</b>	Départements de Maradi et de Madarounfa (région de Maradi); Département de Tahoua (région de Tahoua); Ville de Niamey (région de Niamey)	50 écoles (45 écoles ordinaires et 5 écoles spéciales) : 9 écoles préscolaires, 40 écoles primaires et 1 école secondaire.
<b>Mali</b>	Département de Sikasso (région de Sikasso, Département de Tombouctou (région de Tombouctou) et Département de Bamako (région de Bamako).	52 écoles primaires (45 écoles ordinaires et 7 écoles spéciales)



## Présentation de la capitalisation

### 2. OJECTIFS ET ATTENDUS

#### Objectif général de la capitalisation

Documenter et analyser la dynamique de collaboration entre les organisations de personnes handicapées et les mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation au niveau régional (FOAPH/ANCEFA en Afrique de l'Ouest) et national (fédérations d'OPH/Coalitions EPT au Burkina Faso, Mali et Niger) pour la promotion de l'éducation inclusive.

#### Objectifs spécifiques de l'étude

- Identifier les points forts et faibles de la dynamique de collaboration au regard des résultats obtenus et des approches adoptées ;
- Proposer des recommandations en vue de renforcer le dialogue et de la coordination entre les organisations de la société civile pour un plaidoyer efficace en matière d'éducation inclusive.

#### Utilisation des résultats de l'étude

Les résultats de la capitalisation serviront à :

- Orienter l'intervention de HI dans le domaine de l'appui aux organisations de la société civile pour la promotion de l'éducation inclusive au Burkina Faso, Mali et Niger - ainsi que dans les autres pays où des actions d'éducation inclusive sont mises en œuvre ;
- Appuyer les partenaires - FOAPH/ANCEFA et leurs organisations membres- à analyser leurs pratiques et approches en vue de développer leurs capacités de plaidoyer pour l'éducation inclusive.

#### Quelques questions de la capitalisation

- ✓ Dans quelle mesure les organisations de personnes handicapées et les mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation se sont appropriés des enjeux de l'éducation inclusive ?

- ✓ Quelle dynamique de renforcement mutuel, sur des aspects techniques (relatifs à l'éducation inclusive, les politiques éducatives, le plaidoyer, communication etc.), mais aussi sur des organisationnels (planification, coordination, participation à des évènements, organisation de formations et ateliers etc.) a pu se développer dans le cadre de la collaboration ?
- ✓ Quelles interactions, mécanismes de suivi, coordination et appuis ont pu se mettre en place entre le niveau régional (FOAPH et ANCEFA) et national (fédérations des OPH/Coalitions EPT) ?
- ✓ Quelle a été la plus-value du plaidoyer conjoint mené par les organisations de personnes handicapées et les mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation ?
- ✓ Quelles approches ont été efficaces et quelles seraient à revoir ?
- ✓ Dans quelle mesure les dimensions du genre, de l'âge et du handicap ont été prises en compte dans les stratégies et les actions des organisations ?
- ✓ Quelles spécificités contextuelles émergent dans les trois pays objet de la capitalisation ?

### **Localisation de la mission**

La mission sera conduite à distance. Elle ciblera le niveau Afrique de l'Ouest pour les actions réalisées par les organisations à portée régionale ainsi que le niveau national pour les pays suivants : Mali, Burkina Faso, et Niger.

### **Méthodologie**

Le développement de la méthodologie est laissé à la discrétion du/de la consultant/e mais devra intégrer les éléments suivants :

- une revue de la littérature et des ressources sur l'éducation inclusive et l'action des OSC en Afrique de l'Ouest
- des entretiens avec des personnes clés des organisations de personnes handicapées, des mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation et des autres partenaires du projet
- des entretiens avec des personnes clés de HI ainsi que des ONG travaillant sur les question de l'éducation et du handicap.

HI pourra fournir la documentation relative à ses projets d'éducation inclusive ainsi que les contacts des principaux partenaires dans les pays d'intervention, au sein des Ministères de l'éducation, des organisations de personnes handicapées, des coalitions EPT etc.

L'analyse globale et les rapports seront discutés (par Skype) à mi-parcours et à la fin de la mission du/de la consultant/e avec la coordination régionale et les responsables du siège de HI à Lyon et Bruxelles.

Le rapport final sera présenté en format classique (rapport format Word), mais il pourra aussi intégrer des ressources sous forme de capsules vidéos, témoignages etc. permettant une meilleure divulgation et valorisation des résultats de l'étude.

La méthodologie devra être décrite dans l'offre. Elle devra clairement développer comment les données seront collectées, traitées et analysées.

## Éthique

Le/La consultant/e devra se reporter à la note d'orientation de Handicap International intitulée « Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données »<sup>4</sup>.

La méthodologie proposée devra prendre en considération et adapter les huit recommandations préconisées par l'organisation :

- Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes
- Assurer une approche centrée sur la personne/ la communauté
- Obtenir le consentement libre et éclairé des participants
- Proposer des mécanismes de référencement
- Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité
- Planifier et garantir l'utilisation et le partage des informations
- Assurer l'expertise des équipes impliquées et la validité scientifique de l'activité
- Obtenir l'agrément des autorités pertinentes et prévoir une revue externe de la proposition

## Présentation de la mission et du/de la consultant/e

### Calendrier

Il est envisagé un démarrage de l'étude en septembre 2021. La capitalisation devra être complétée à la mi-octobre 2021.

Nombre indicatif de jours de mission : max. 20 jours

Un chronogramme détaillé sera présenté par le/la consultant/e après concertation avec la coordination régionale de HI.

### Livrables

	Livrables	Bénéficiaires	Diffusion	Échéances de remise des livrables
<b>Rapports &amp; articles</b>				
4-	Rapport intermédiaire	HI	Interne	Mi-parcours
5-	Rapport final - 20 pages max sans annexes Ce rapport inclura un résumé exécutif de 5 pages max (méthodologie, résultats principaux)	HI, donateurs, partenaires	Externe	Fin de la mission

<sup>4</sup> Handicap International, 2015, « Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données ».

Consultable à cette adresse : [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/GestionEthiqueDesDonneesNO\\_04.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/GestionEthiqueDesDonneesNO_04.pdf)



et recommandations)			
---------------------	--	--	--

### **Mécanismes de communication et de suivi entre le/a consultant/e et HI**

La capitalisation sera suivie par la responsable de la coordination des projets régionaux d'éducation inclusive basée à Dakar. Le suivi sera assuré également par les Spécialistes Education Inclusive et Gouvernance Inclusive de HI basées à Lyon et Bruxelles.

### **Profil recherché**

#### **Obligatoire**

- Diplôme minimum : Doctorat ou Master dans le domaine du handicap, des sciences sociales et politiques, de l'éducation ou dans un domaine connexe.
- Connaissance de l'éducation inclusive et du milieu des organisations de personnes handicapées
- Expérience établie et reconnue des méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données qualitatives
- Capacité démontrée d'analyse, de synthèse et de rédaction (fournir une liste de publications)
- Expérience dans le domaine de l'appui aux OSC pour le développement de politiques et stratégies inclusives
- Connaissance des langues de travail (écrites et orales) : Français obligatoire

#### **Souhaité**

- Une bonne connaissance du contexte culturel des zones d'interventions serait un atout important.

### **Composition des offres**

Les offres doivent être en français et inclure les éléments suivants :

- À propos de le(a) consultant(e)
  - Un curriculum vitae (formation, expérience dans les domaines mentionnés ci-dessus, listes de publications clés)
  - Des références
  - Une lettre de motivation
  - Une photocopie de la pièce d'identité
  - Une attestation de régularité fiscale
  - Les CGA et bonnes pratiques commerciales de l'organisation (Annexes 1 et 2) signées et cachetées (<https://hi.org/fr/formulaire-fournisseurs>)

- A propos de la proposition technique et financière :

- Une **proposition méthodologique** pour mener cette mission, incluant à minima : Compréhension des enjeux des termes de référence ; présentation du cadre méthodologique : conception de l'étude, collecte traitement e analyse des données; considérations éthiques
- Un **calendrier**, détaillant les étapes de la mission de consultance.
- Une **proposition financière** en TTC en Euros.

Le(a) consultant(e) doit s'assurer de faire une proposition financière conformément à son régime fiscal applicable. Si la loi du régime fiscal applicable l'exige, le retrait d'impôt peut s'appliquer.

HI s'engage pour la protection de l'enfance et la protection des bénéficiaires contre les abus et l'exploitation sexuels. Le(s) consultante(s) sélectionnée(s) devrai(en)t approuver et respecter ces politiques éthiques et le code de conduite : Prévention des abus et protection des droits de l'homme."

**Dépôt des offres:**

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par courrier électronique à :

[cotation.hi@senegal.hi.org](mailto:cotation.hi@senegal.hi.org)

Les emails doivent avoir pour objet la référence mentionnée ci-dessous :

**Référence : PRACO-2021-DAKA-213 « OSC et éducation inclusive »**

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **05 juillet 2021** à 18h (GMT)